



association des praticiens du droit des marques et des modèles

Paris, le 19 décembre 2018,

Chers Amis,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre **Assemblée Générale Annuelle** qui se tiendra le :

Jeudi 17 janvier 2019 à 16h30
Aux Salons de la Maison des Arts & Métiers
9 bis, avenue d'Iéna – 75116 Paris

Comme vous le savez, l'Assemblée Générale ne pouvant valablement délibérer que si le quart des membres est présent ou représenté, votre participation (ou la remise de votre pouvoir) est donc nécessaire dès 16h30. A défaut de quorum, il faudrait réunir une nouvelle Assemblée Générale.

L'ordre du jour sera le suivant :

- rapport d'activité par le Président et les Vice-présidents ;
- rapport de la Commission de Trésorerie ;
- rapport du Trésorier, quitus, approbation de la cotisation 2019 ;
- rapport des Présidents de Commissions ;
- modifications des statuts : <https://apram.com/wp-content/uploads/2012/10/STATUTS-APRAM-pour-AG-17-01-20191.pdf>
- modification du règlement intérieur : <https://apram.com/wp-content/uploads/2012/10/REGLEMENT-INTERIEUR-APRAM2.pdf>
- élections au Conseil d'Administration ;
- questions diverses ;

Sylvie Benoliel-Claux, dans le collège Avocats, Marie Wormser et Nathalie Ruffin, dans le collège Industrie et Philippe Picard, Isabelle Thill et Franck Caso dans le collège Conseils, sont rééligibles pour un 2ème mandat.

En suite de la démission de Nathalie Ruffin, dans le collège Industrie ainsi que de l'expiration des mandats de Karen Millet dans le collège Industrie et Sandra Strittmatter dans le collège Avocats, sont à pourvoir :

- 2 mandats dans le Collège Industrie,
- 1 mandat dans le Collège Avocats

Si vous désirez faire acte de candidature, nous vous remercions de le faire, auprès de notre Secrétaire : Patrick Boyle, par courrier : PLASSERAUD, 66 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris ou par mail : boyle@plass.com, **avant le 1er janvier 2019 minuit**.

Nous vous remercions de bien vouloir **confirmer en ligne de manière distincte votre participation à l'Assemblée Générale et au cocktail** qui suivra à partir de 19h00 ; ou de **nous adresser votre pouvoir**, dès aujourd'hui et en tout cas **avant le 16 janvier 2019**, par email à : secretariat@apram.com

Comme vous le savez, seuls les membres actifs à jour de leur cotisation 2018 sont admis à participer à l'Assemblée Générale et au Cocktail.

Nous nous réjouissons de vous revoir et vous souhaitons dans cette attente de très bonnes fêtes de fin d'année.

Valérie Dorey, Présidente APRAM

Pièces à télécharger : **la convocation**, **le pouvoir** et l'**invitation au cocktail**